

Gouvernement d'entreprise

A thick, horizontal yellow brushstroke with a textured, painterly appearance, extending across the width of the slide below the title.

Bucarest 5 novembre 2003

Gouvernement d'entreprise



⌘ Evolution européenne

Transparence financière

Sommet d'Oviedo avril 2002

- ☒ propositions de la Commission pour améliorer la qualité de l'information
- ☒ information financière
- ☒ contrôle légal des comptes
- ☒ gouvernement d'entreprise
- ☒ transparence du système financier international
- ☒ renforcement de la surveillance des agences de notation et analystes financiers

Gouvernement d'entreprise



⌘ Deux axes

⌘ adoption d'une directive sur les fonds de pension

⌘ examen par un "groupe d'experts de haut niveau du droit des sociétés" des questions concernant le gouvernement d'entreprise

Groupe d'experts connu sous le nom de groupe Jaap Winter

Suite du rapport Winter

⌘ Communication du 21 mai 2003

☒ *"Modernisation du droit des sociétés et renforcement du gouvernement d'entreprise : un plan pour avancer"*

⌘ Objectifs :

- ☒ renforcer la protection des actionnaires et des tiers
- ☒ promouvoir l'efficacité et la compétitivité des entreprises européennes

Domaines concernés



- ⌘ Gouvernement d'entreprise
- ⌘ Maintien et modification du capital social
- ⌘ Groupes et pyramides
- ⌘ Restructuration et mobilité des sociétés
- ⌘ Société privée européenne

Gouvernement d'entreprise



⌘ Définition

☑ système par lequel les entreprises sont contrôlées

⌘ Objectif :

☑ recommander une approche commune pour quelques règles essentielles

☑ assurer la coordination des codes existants

Meilleure information sur les pratiques

⌘ à court terme

- ☑ proposition de directive :
- ☑ dans rapports et comptes annuels
- déclaration des règles et pratiques de G.E.

⌘ à moyen terme

- ☑ information à faire par les investisseurs institutionnels

Déclaration des règles et pratiques

- ⌘ fonctionnement de l'AG et des droits attachés aux actions
- ⌘ composition et fonctionnement du CA
- ⌘ composition et fonctionnement des comités
- ⌘ liens (directs et indirects) avec les principaux actionnaires
- ⌘ transactions importantes avec parties liées
- ⌘ système de gestion des risques
- ⌘ référence à un code national de G.E.

Renforcement des droits des actionnaires

⌘ A court terme

- ☒ facilitation de l'exercice des droits des actionnaires
- ☒ exercice du vote transfrontalier dans sociétés cotées

⌘ A moyen terme

- ☒ étude sur la démocratie des actionnaires (proportionnalité capital/contrôle)
- ☒ accroissement de l'information accessible grâce aux nouveaux moyens de communication

Réforme du conseil d'administration

- ⌘ Rappel du rôle des administrateurs extérieurs ou des membres du conseil de surveillance dans la prévention des conflits d'intérêt
- ⌘ Etude d'une recommandation sur la création la composition et le rôle des comités (nomination, rémunération et d'audit)
- ⌘ Rôle particulier du comité d'audit (contrôle de l'audit externe comme interne)

Réforme du conseil d'administration

⌘ Etude d'une recommandation sur les rémunérations :

- ⊗ information sur la politique de rémunération dans les comptes annuels
- ⊗ information sur les rémunérations individuelles des administrateurs dans les comptes individuels
- ⊗ approbation préalable par l'AG des systèmes d'octroi d'actions ou d'options aux administrateurs
- ⊗ traitement approprié dans les états financiers de ces systèmes d'octroi

Réforme du conseil d'administration



⌘ Proposition de confirmer la responsabilité collective de l'ensemble du CA pour les états financiers et les principaux états non financiers

Coordination des états membres

Mesure envisagée :

- ⌘ création d'un Forum européen du gouvernement d'entreprise
- ⌘ se réunissant 2 fois par an
- ⌘ présidé par la Commission
- ⌘ ouvert aux parties intéressées au sens large (y compris parlementaires et universitaires)

Gouvernement d'entreprise



⌘ Evolution en France

Gouvernement d'entreprise en France



- ⌘ Rapports et recommandations
- ⌘ Textes législatifs

Rapports et recommandations



- ⌘ Rapports demandés par les organisations patronales (MEDEF et AFEP)
- ⌘ Rapports VIENOT (1995 et 1999)
- ⌘ Rapport BOUTON (2002)

Recommandations

Rapports VIENOT

⌘ Attendues :

- ☑ création de comités d'audit
- ☑ désignation d'1/3 d'administrateurs indépendants

⌘ Points innovants

- ☑ limitation des mandats d'administrateur à 5 (8 selon la loi)
- ☑ l'entreprise doit chercher à satisfaire l'intérêt social et non celui des actionnaires

Recommandations rapport BOUTON



- ⌘ I. Nécessité d'assurer une indépendance effective des CA des sociétés cotées :
 - ☑ majorité d'administrateurs indépendants (conditions d'indépendance définies)
 - ☑ évaluation régulière des conseils d'administration (une fois par an à l'ODJ du CA et synthèse dans le rapport annuel)
 - ☑ information des administrateurs (information générale et contacts avec les dirigeants hors mandataires sociaux)

Recommandations rapport BOUTON

⌘ II. Mise en place de comités spécialisés autonomes au sein des CA :

☑ 1. Comité des comptes

- ☑ aide le CA dans sa tâche d'établissement des comptes annuels et consolidés
- ☑ 2/3 d'administrateurs indépendants
- ☑ auditionne (responsable audit interne, DAF, trésorier)

Recommandations rapport BOUTON



⌘ 1. Comité des comptes (suite)

- ☒ examine les situations des sociétés consolidées et apprécie les risques
- ☒ pilote les commissaires aux comptes (pilote leur nomination, les auditionne et s'assure de leur indépendance)

Recommandations rapport BOUTON

⌘ 2. Comité des rémunérations

- ☑ majoritairement administrateurs indépendants
- ☑ définit les modes de calcul de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux
- ☑ évalue et contrôle l'ensemble des rémunérations perçues par les principaux dirigeants
- ☑ définit les modalités d'attribution des stock options

Recommandations rapport BOUTON



⌘ 3. Comité des nominations

- ☑ aide le CA à élaborer la composition future des instances dirigeantes
- ☑ organise une procédure efficace permettant la sélection des administrateurs indépendants
- ☑ sélectionne les éventuels successeurs des mandataires sociaux

Recommandations rapport BOUTON

⌘ III. Mise en place d'une information comptable et financière transparente

☑ information financière

- ☑ mise en place de procédures d'identification, d'évaluation et d'information sur les engagements et les risques hors bilan

☑ transparence des rémunérations

- ☑ considère que la loi NRE va dans le bon sens
- ☑ demande de rajouter dans le rapport annuel un exposé des principes et modalités qui guident la rémunération des dirigeants

Recommandations rapport BOUTON

- ☒ Garantie d'indépendance des commissaires aux comptes
 - ☒ dispositions reprises en partie dans loi de sécurité financière de 2003 :
 - ☒ rotation
 - ☒ moyens donnés au comité des comptes pour s'assurer de l'indépendance
 - ☒ sélection du commissaire sur la base d'appel d'offres et choix du mieux disant
 - ☒ exclusivité de la mission d'audit par rapport à toute autre

Lois et réglementations



⌘ NRE du 16 mai 2001

⌘ LSF de 2003

Loi NRE



- ⌘ Liberté accrue dans les modes de gouvernance des entreprises
- ⌘ Davantage de transparence en matière de mandats et de rémunérations
- ⌘ Renforcement des droits des actionnaires et du comité d'entreprise

Modes de gouvernance

⌘ Dorénavant 4 possibilités

☑ classique avec CA et PDG

☑ classique avec CA, président du CA et DG

☑ directoire et conseil de surveillance avec révocation du directoire par l'AG

☑ directoire et conseil de surveillance avec révocation du directoire par le conseil de surveillance et l'AG

Transparence des mandats et rémunérations

⌘ Publicité des rémunérations perçues par les dirigeants

☑ dans le rapport de gestion annuel : rémunération totale et avantages en nature versés à chaque mandataire social, ainsi que ceux versés par sociétés contrôlées et la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires au cours de l'année

Transparence des mandats et rémunérations



- ⌘ Nouvelles règles en matière de stock options
 - ☑ attribution effectuée par CA ou directoire après autorisation AGE
 - ☑ rapport spécial sur les plans présenté à l'AG
- ⌘ Nouvelles règles plus strictes en matière de cumul des mandats

Droits des actionnaires et du CE



- ⌘ Abaissement du seuil nécessaire (10 à 5 %) pour demander une expertise de gestion
- ⌘ Suppression de l'obligation de détention d'un minimum d'actions pour participer aux AG
- ⌘ Assistance aux assemblées par télécommunication
- ⌘ Nouveau régime des conventions réglementées (renforcement de l'information sur libres et réglementées)

Loi de Sécurité Financière



- ⌘ Réforme des autorités de tutelle des marchés de capitaux
- ⌘ Réforme du démarchage
- ⌘ Réforme du Commissariat aux comptes

Loi de Sécurité Financière


- ⌘ Le président du CA doit rendre compte à l'AG des mesures relatives à l'organisation des travaux et aux procédures de contrôle interne.
- ⌘ Les CAC doivent présenter un rapport à l'AG sur les procédures et méthodes de contrôle interne mises en place par la société dans l'élaboration et le traitement de l'information financière

Gouvernement d'entreprise



⌘ Et demain ?

L'évolution du gouvernement d'entreprise



- ⌘ Gouvernement d'entreprise (enterprise governance) regroupe :
- ⌘ le gouvernement sociétal (corporate governance que nous traduisons à tort par gouvernement d'entreprise)
- ⌘ et la gestion de la performance (performance management)

Evolution

- ⌘ Le gouvernement sociétal est du ressort du conseil d'administration
- ⌘ son objectif est la conformité aux règles et permet de donner une assurance
- ⌘ La gestion de la performance est du ressort de l'exécutif
- ⌘ elle permet la création de valeur et de s'assurer de l'utilisation des ressources

Evolution

⌘ Un fonctionnement harmonieux des entreprises nécessite un bon fonctionnement des deux composantes. Si l'une est défailante, elle conduit à des crises :

☑ type US (Enron) : gouvernement sociétal

☑ type Marconi (UK) : gestion de la performance